

PARTENARIAT POUR LES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO

CONSEIL DU PFBC

Seconde réunion

Libreville, Gabon, 16 mai 2017

C O M P T E - R E N D U

Président : Le Facilitateur UE du PFBC, M. Anders Henriksson, assisté par le Facilitateur Adjoint du PFBC, M. Maxime Nzita

Les notes ont été prises par l'équipe de la Facilitation UE du PFBC.

Représentation des Collèges du PFBC :

Pour le Collège des partenaires régionaux

Gabon : Son Excellence Mme Estelle Ondo, Ministre de l'Economie forestière, de la Pêche et de l'Environnement, chargée de la protection et de la gestion durable des écosystèmes

COMIFAC: Son Excellence Honorable Vincent Biruta, Ministre des Ressources Naturelles du Rwanda, représenté par M. Raymond Ndomba Ngoye, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC

ECCAS: Son Excellence M. l'ambassadeur Ahmad Allam-Mi, Secrétaire Général, représenté par M. Rémy Mukongo Shabantu, expert en charge de l'économie forestière et du développement rural

Pour le Collège de la société civile du PFBC:

ACRN : M. Maixent Fortunin Agnimbat Emeka, Coordonnateur Régional, Réseau africain des droits des communautés (ACRN)

CEFDHAC : Mme Dancille Mukakamari, Secrétaire Général REFADD

Pour le Collège des ONG internationales du PFBC:

AWF : M. Hugues Akpona, Directeur AWF - RDC

WWF : Mme Marthe Mapangou, Directeur WWF - Gabon

Pour le Collège du secteur privé du PFBC:

ATIBT : Mme Jacqueline Vandepol, Représentante ATIBT Afrique Centrale et Coordinatrice du Projet FLEGT

Pour le Collège des donateurs du PFBC:

États-Unis : Mme Katherine Brucker, Vice Chef de Mission, Ambassade des États-Unis au Gabon

UE : Son Excellence M. l'ambassadeur Helmut Kulitz, Chef de la Délégation de l'Union européenne au Gabon

Pour le Collège scientifique et académique du PFBC:

CIRAD: M. Eric Forni, Chercheur

Pour le Collège des multilatéraux du PFBC:

FAO: Mme Sandra Ratiarison, Chargé des Forêts;

GVTC: Dr Muamba Tshibasus Georges, Secrétaire Exécutif

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

La réunion a été ouverte par le Président du Conseil, M. Anders Henriksson, Facilitateur de l'UE du CBFP. Il a souhaité la bienvenue aux membres du Conseil à la réunion et a présenté S.E. Mme Estelle Ondo, Ministre de l'Économie Forestière, de la Pêche et de l'Environnement du Gabon, l'invitant à s'adresser au Conseil. S'exprimant au nom du Premier Ministre du Gabon, Madame la Ministre a souligné le fait que la plupart des membres du Conseil ont pu assister à cette 2e Réunion du Conseil et a salué cette participation importante comme un signe d'enthousiasme et d'engagement à travailler ensemble sur les objectifs et les efforts communs du partenariat.

Elle a souligné l'engagement des autorités gabonaises à soutenir les efforts de la Facilitation de l'UE pour améliorer l'efficacité du partenariat, évoquant plus spécifiquement le suivi des recommandations de Kigali, l'examen et l'ajustement des priorités du PFBC proposées pour 2018-2022, ainsi que la préparation de la prochaine 17e Réunion des Parties.

Elle a également souligné l'importance du PFBC et de l'engagement permanent de tous ses membres en vue d'aider les États de la sous-région à relever les nombreux défis auxquels ils sont confrontés dans le cadre de leurs efforts pour gérer leurs espaces forestiers et leurs ressources, y compris par le soutien d'organismes concernés, tels que la CEEAC, la COMIFAC et le RAPAC.

Le Président, Monsieur Anders Henriksson, a remercié la ministre pour sa présence et s'est réjoui du soutien exprimé par les autorités gabonaises qui démontre un signal positif majeur en faveur de la crédibilité du PFBC, dont le succès reposera *in fine* sur l'appropriation adéquate et efficace de tous les États membres et de tous les acteurs de la sous-région.

Il a souhaité la bienvenue au nouveau Secrétaire Exécutif de la COMIFAC pour sa première participation à une réunion du PFBC dans cette capacité et a réitéré ses félicitations, à lui ainsi qu'à l'ensemble de la nouvelle équipe de direction de la COMIFAC pour leur nomination. Le Président a également remercié la CEEAC pour sa participation, soulignant qu'une collaboration efficace et efficiente entre ces deux organismes régionaux clés était d'une importance capitale pour les perspectives d'avenir et les résultats futurs de la collaboration au sein du PFBC.

L'ordre du jour a été adopté sans changement.

2. Rapport sur les activités et les perspectives de la Facilitation de l'UE du PFBC et sur le suivi de la 16^{ième} Réunion des Parties à Kigali, au Rwanda.

Président

Le Conseil du PFBC a été mis en place par l'ensemble des membres du PFBC dans le cadre du renforcement de la structure de gouvernance adoptée à Kigali lors de la 16^{ième} Réunion des Parties (RdP). Les raisons qui sous-tendent la création du Conseil et des collèges du CBFP sont décrites dans le Communiqué Final de Kigali et dans le Cadre de Coopération révisé du PFBC (près d'une centaine de partenaires, la nécessité d'une plus grande continuité dans l'action du PFBC et d'un suivi plus efficace entre les RdP annuelles, le besoin d'un dialogue régional plus large et plus efficace et d'une participation accrue du secteur privé pour adresser efficacement le caractère multisectoriel complexe des menaces qui pèsent sur l'intégrité des forêts du Bassin du Congo).

Le Conseil est un organe opérationnel clé pour suivre et préparer les RdP annuelles et faciliter le dialogue sur les questions politiques reconnues conjointement comme étant essentielles par tous les membres du PFBC.

La Facilitation de l'UE du PFBC veut favoriser des méthodes de travail et des modes de fonctionnement efficaces au sein du Conseil, dans le cadre d'une approche axée sur les résultats. Le Conseil ne devrait pas être considéré comme un produit de la Facilitation de l'UE, mais comme un effort conjoint de tous les partenaires du PFBC pour organiser leur interaction d'une manière plus efficace afin de pouvoir mieux promouvoir leurs objectifs communs.

Le Président a souligné que le succès de la réforme du Conseil et des Collèges constitue une responsabilité collective, partagée par tous les partenaires du PFBC, et ne doit pas être considérée comme la seule préoccupation de la Facilitation du PFBC. Il a également souligné que la valeur ajoutée du Conseil dépendra en définitif d'une collaboration adéquate et efficace préalable de tous les membres du PFBC au niveau de leurs collèges respectifs.

Le Président a félicité les représentants des Collèges présents pour leur disponibilité et leur participation à cette deuxième réunion du Conseil qu'il considère comme un signe très positif d'engagement et de soutien pour la réforme de la gouvernance du PFBC, comme d'ailleurs l'a également souligné Madame la Ministre Ondo dans ses propos liminaires.

En ce qui concerne les développements depuis la 16^{ième} RdP à Kigali, le Président a souligné deux points :

1. Parallèlement à la nomination de la nouvelle Troïka à la tête du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, les États membres de la COMIFAC ont engagé des efforts pour résoudre la crise financière rencontrée par l'institution, avec le paiement d'une partie des arriérés de cotisations des membres. Cette première étape, bien que limitée, devrait déboucher sur un dispositif structurel permettant des contributions régulières et une stabilité financière pour le Secrétariat à l'avenir ;
2. Le dialogue entre la CEEAC et la COMIFAC concernant leurs rôles respectifs et leurs relations de travail s'est considérablement amélioré au cours des six derniers mois. Il s'agit d'une bonne nouvelle pour la sous-région, mais aussi pour les partenaires internationaux des deux institutions qui s'attendent à ce que ce dialogue soutenu permette une clarification officielle des mandats respectifs de la CEEAC et de la COMIFAC en matière de conservation, de gestion et de valorisation économique de ressources forestières. Le Président a demandé à la CEEAC et à la COMIFAC de tenir les membres du PFBC informés des développements ultérieurs et, à cet égard, a invité les représentants des deux organisations à informer cette réunion du Conseil sur ces questions.

Collège régional

Le Secrétaire Exécutif (SE) de la COMIFAC a annoncé que le Collège régional du PFBC avait décidé que sa représentation au Conseil du PFBC sera désormais assurée par le Président en exercice de la COMIFAC et par le Secrétaire Général de la CEEAC. Dans l'incapacité d'assister à cette réunion du Conseil en raison d'un autre engagement, le Président de la COMIFAC, Son Excellence l'Honorable Dr Vincent Biruta, Ministre des Ressources Naturelles du Rwanda, a demandé au Secrétaire Exécutif de la COMIFAC de le représenter lors de cette deuxième réunion du Conseil du CBFP.

Après un bref rappel de l'expansion du PFBC depuis sa création en 2002 en réponse à une résolution de l'AG des NU, le SE de la COMIFAC a souligné que chacune des facilitations successives avait voulu donner un nouvel élan au partenariat et que la création des Collèges et du Conseil du PFBC constitue une opportunité importante qui offre des perspectives nouvelles et très positives pour le renforcement du PFBC.

Le SE COMIFAC a rappelé au Conseil que la COMIFAC a été créée par ses États membres fondateurs en tant qu'organe dédié pour canaliser le soutien financier fourni par les partenaires du PFBC aux efforts conjoints visant à assurer la conservation et la gestion durable des forêts du Bassin du Congo. Il a noté cependant que l'élargissement de la portée des enjeux et le développement des programmes liés à ces forêts n'aient malheureusement pas été accompagnés par un renforcement en ressources humaines, techniques et financières de la COMIFAC. Il semblerait au contraire que de nombreux programmes régionaux actuels ou en cours de démarrage visant les forêts du Bassin du Congo, reposent en fait sur d'autres arrangements institutionnels.

Par conséquent, la COMIFAC souhaiterait que les partenaires du PFBC, y compris la Facilitation de l'UE du PFBC, augmentent leur soutien en vue de renforcer les capacités de la COMIFAC à remplir le rôle qui lui est assigné. L'appui pour le renforcement des capacités de l'organisation à obtenir des résultats est d'une importance capitale pour en renforcer l'appropriation par les États membres eux-mêmes. À cet égard, le SE COMIFAC a mentionné les idées concrètes ci-après :

1. Établir un fond commun pour le développement institutionnel et organisationnel de la COMIFAC, qui serait financé par des frais d'administration obligatoires perçus sur chaque programme régional ciblant les forêts du Bassin du Congo ;
2. Mettre sur pied des arrangements de financement établis conjointement par les États Membres de la COMIFAC, les bailleurs clés du PFBC et les agences des Nations Unies pour soutenir le fonctionnement et le renforcement de la COMIFAC ;
3. Mettre sur pied des arrangements de financement de la COMIFAC pour la mise en œuvre de la 2^{ème} version du Plan de Convergence, une fois que cette version aura été officiellement approuvée par les Chefs d'État de la sous-région.

En ce qui concerne le dialogue entre la CEEAC et la COMIFAC, deux réunions ont eu lieu au niveau des secrétariats depuis la 16^{ème} RdP à Kigali. Ces réunions ont abouti à un aide-mémoire et à une feuille de route commune. La COMIFAC a été confirmée en tant qu'organisation technique spécialisée de la CEEAC chargée de la mise en œuvre des décisions relatives à la conservation, la gestion de la forêt et de l'environnement au niveau régional. Les orientations politiques générales sont décidées au niveau de la CEEAC et de son côté la COMIFAC est responsable de leur mise en œuvre. Ceci dit, les discussions entre les deux organisations sont toujours en cours et devraient aboutir à un partenariat formel dans les prochains mois. Le SE COMIFAC a mentionné à cet égard que des discussions étaient en cours concernant la formulation d'un « contrat de performance » destiné à régler les relations de travail.

M. Remy Mukongo, expert chargé de l'économie forestière et du développement rural du Secrétariat Général de la CEEAC, représentant le Secrétaire Général de la CEEAC qui n'a pu

participer à la réunion, a souligné que le mandat de la CEEAC couvre le renforcement de tous les secteurs qui peuvent contribuer au développement économique des États membres de la CEEAC. Depuis 2007, ce mandat est organisé autour de trois piliers complémentaires : la paix et la sécurité, les infrastructures (transports, énergie et eau) et la gestion des ressources naturelles. La COMIFAC est une agence spécialisée pour la gestion des problèmes forestiers dans le cadre du troisième pilier. La CEEAC a confirmé que les relations avec la COMIFAC sont excellentes depuis qu'elles ont été clarifiées lors des discussions avec la nouvelle Troïka de la COMIFAC.

La CEEAC a exprimé son plein soutien à la création des Collèges et du Conseil du PFBC et a souligné que l'établissement de priorités fournirait une valeur ajoutée claire aux efforts de coopération actuels visant la valorisation durable des ressources forestières dans la sous-région. La CEEAC est convaincue que l'UE continuera d'appuyer ces efforts et ceci même après la fin de la Facilitation de l'UE du PFBC.

Le SE COMIFAC a soulevé la question de la prochaine Facilitation du PFBC et a souligné que la COMIFAC serait favorable à une extension de la Facilitation actuelle de l'UE pour la période 2018-2019, plaidant en faveur d'une deuxième période de facilitation qui pourrait être mise en œuvre en commun et avec un rôle croissant pour la COMIFAC. Le Président a répondu qu'un tel scénario n'est pas réaliste et ne doit être considéré comme une option par les partenaires du PFBC. Le Président a exhorté que tous les partenaires doivent se concentrer et s'investir pour une mise en œuvre intégrale de la réforme de la gouvernance du PFBC, qui, de l'avis de la Facilitation de l'UE, offre la meilleure garantie pour le renforcement du partenariat et en accroître l'efficacité. Cette réforme permettra également de faciliter le renouvellement périodique de la facilitation du PFBC. Le Président a indiqué que l'UE serait prête à travailler avec des partenaires afin de faciliter la transition vers la prochaine facilitation en préservant et en s'appuyant sur les avancées réalisées au cours de la période de la Facilitation de l'UE. Il a indiqué que cette question serait approfondie lors de la 17e RdP plus tard cette année.

Collège du secteur privé

Mme Jacqueline Lardit-Van De Pol de l'ATIBT a exprimé l'enthousiasme de son collègue à l'égard de l'architecture de gouvernance renforcée du PFBC et du rôle accru que le secteur privé pourrait avoir dans la coopération du PFBC dans le futur. Les acteurs du secteur privé souhaitent participer aux initiatives de coopération telles que le PFBC, qui offrent des opportunités d'échange sur leurs efforts, leurs réalisations et leurs propositions pour une gestion améliorée et plus durable des ressources naturelles des forêts du Bassin du Congo.

Il est cependant nécessaire d'accroître l'implication des PME dans la gestion durable des forêts du Bassin du Congo. Cela nécessite notamment une coopération accrue avec la CEEAC, afin de rationaliser le cadre de travail des petits exploitants et de structurer leur collaboration pour la gestion durable des ressources naturelles qu'ils exploitent. Afin d'accroître la participation des petites entreprises et d'élargir la gamme des intérêts économiques locaux associés aux efforts internationaux pour la gestion durable des forêts du Bassin du Congo, l'ATIBT a décidé d'organiser en 2018 son prochain forum international à Libreville.

Collège des bailleurs

Mme Katherine Brucker, Vice Chef de Mission, Ambassade des États-Unis au Gabon, a souligné l'importance des forêts du Bassin du Congo comme l'un des poumons tropicaux de la planète. Les États-Unis sont soucieux de continuer de jouer un rôle majeur dans le développement du PFBC et soutiennent pleinement les efforts de la Facilitation de l'UE pour favoriser une collaboration plus efficace et plus ciblée. Ils sont convaincus que les défis auxquels sont confrontées les forêts du

Bassin du Congo ne peuvent être abordés que par un partenariat solide et bien géré, regroupant les différents types d'acteurs impliqués dans l'exploitation et la conservation des ressources naturelles qu'abritent ces forêts.

Le représentant de l'UE, l'Ambassadeur Helmut Kultz, s'est félicité de la présence des représentants de tous les collèges du CBFP créés à Kigali en novembre dernier. Ce niveau de participation reflète positivement la prise en charge croissante des réformes adoptées à Kigali. L'UE privilégie les méthodes de travail proposées ciblant des priorités approuvées conjointement et organisées selon des délais appropriés. C'est la bonne réforme pour donner un nouveau souffle au partenariat, en favorisant une plus grande efficacité du PFBC et en améliorant la visibilité sur une scène internationale de plus en plus concurrentielle. Cela pourrait à son tour profiter à la sous-région d'Afrique centrale dans son ensemble. L'Ambassadeur a également félicité la COMIFAC et la CEEAC pour leur dialogue redynamisé que l'UE considère comme une condition essentielle pour la gestion durable des forêts du Bassin du Congo.

3. Priorités du PFBC

3.1 Priorités à moyen terme (considération du projet de liste)

Président

A l'introduction du point de l'ordre du jour, le Président a souligné que, bien que les questions de sécurité et de prolifération des réseaux armés focalisent de plus en plus l'attention dans les perceptions externes de la sous-région, les enjeux écologiques (c'est-à-dire la gestion de l'environnement et des ressources naturelles) constituent encore un sujet clé – et peut-être encore le principal d'entre eux – pour la considération de la sous-région par la communauté internationale. Par conséquent, la manière dont les pays de la sous-région et les différents acteurs locaux abordent ces problèmes au niveau régional a une incidence sur leur crédibilité au niveau international. L'établissement d'un cadre de collaboration adéquat et la production de résultats significatifs dans ce cadre peuvent donc exercer une influence majeure sur la manière dont le Bassin du Congo est perçu au niveau international. C'est pourquoi le succès de la réforme de la gouvernance du PFBC, y compris la décision de se concentrer et d'organiser un travail collaboratif sur un ensemble de priorités clés approuvé conjointement, devrait être considéré comme important par tous les partenaires du PFBC.

En accord avec la décision de la 16^{ième} RdP à Kigali en novembre dernier, l'équipe de la Facilitation de l'UE a synthétisé un projet de liste de 19 priorités qui repose sur les travaux de Kigali. Une première version de cette liste a été distribuée aux représentants des Collèges en février. La présente proposition reflète les commentaires reçus de certains collègues.

Le but de cette discussion au sein du Conseil est de vérifier le degré de convergence des points de vues sur la liste proposée et d'entendre les points de vue des membres du Conseil sur la question des priorités du PFBC à moyen terme.

Le Président a rappelé au Conseil que l'objectif n'est pas de limiter et de circonscrire les activités menées par les partenaires du PFBC dans le cadre du partenariat, mais de les codifier, afin de rationaliser et d'accroître la visibilité des activités menées conjointement par les partenaires dans le cadre du PFBC, et ce en vue d'améliorer l'image de marque du partenariat. En fait, toutes les priorités énumérées sont déjà poursuivies dans le cadre des nombreuses activités menées par les partenaires du PFBC dans leurs programmes de travail actuels. Le but de cet exercice est de fournir au partenariat et à ses membres un outil dynamique pour catégoriser les actions actuelles et futures ainsi que pour améliorer les communications relatives à ces activités.

Collège régional

Toutes les priorités mentionnées dans la liste sont liées d'une manière ou d'une autre aux activités énumérées dans la deuxième version du Plan de Convergence de la COMIFAC, dont le plan de mise en œuvre doit encore être élaboré et adopté. Un plan quinquennal de mise en œuvre du Plan de Convergence de la COMIFAC est en cours de rédaction pour la période 2020-2025 avec le soutien financier du FNUF. Une articulation étroite avec les priorités du PFBC sera la bienvenue.

La liste actuelle ne contient aucune référence clairement définie aux PFNL, bien qu'elles constituent un secteur socio-économique important pour la valorisation des forêts du Bassin du Congo. Cela devrait être corrigé en ajoutant une référence aux PFNL dans au moins une des priorités.

Priorité n°2 :

Bien que cette préoccupation soit certainement légitime, il pourrait être difficile de trouver une méthodologie adéquate pour convoquer tous ces acteurs dans la structure libre du CBFP.

Priorité n°10 :

La gestion de la faune et les mesures de lutte contre le braconnage, qui sont considérées comme des priorités clés par la COMIFAC, ont également été récemment identifiées comme des priorités stratégiques au niveau de l'Union Africaine. Il pourrait être utile de se référer à cet engagement dans le libellé de la priorité n° 10.

Priorité n°13 :

Le libellé de cette priorité devrait être complété par la phrase supplémentaire « sans causer d'effets néfastes à une bonne gouvernance forestière »

Concernant la priorité n° 2, le Président, tout en convenant que la rédaction était ambitieuse, a noté que le communiqué de Kigali contenait un libellé clair sur la nécessité d'impliquer les décideurs économiques, les investisseurs, etc... dans le dialogue régional sur la gestion durable et la protection des forêts du Bassin du Congo et qu'il fallait, par conséquent, que cet objectif tienne bien compte de la liste des priorités.

Le Conseil devrait servir de forum pour discuter de cette question et chercher à trouver des moyens de convoquer de tels acteurs clés, le cas échéant. Cela peut se produire en dehors des structures régulières du PFBC (telles que les RdP et les réunions du Conseil du PFBC). Cela pourrait également se faire au cas par cas en raison de la nécessité de traiter des problèmes clés particuliers.

Collège de la société civile

Le Collège comprend bien pourquoi il faut mettre une limite au nombre de priorités à moyen terme et appuie fermement la Facilitation de l'UE dans ses efforts pour maintenir la liste aussi concise que possible. Cela dit, le Collège tient à accroître la visibilité et la transparence des efforts mis en œuvre pour progresser sur les priorités adoptées conjointement. Il souligne également que les objectifs liés à la gouvernance devraient être exprimés plus clairement et que le suivi des efforts de gouvernance devrait être organisé plus formellement au sein du PFBC.

Le Collège souhaite présenter une proposition spécifique visant à créer une unité régionale de surveillance (« observatoire ») de la gouvernance. L'objectif de cette mesure serait de mesurer la valeur ajoutée de tous les investissements réalisés dans le secteur forestier dans la sous-région, tant du point de vue socio-économique que du point de vue de la transparence/gouvernance. Les membres du collège seraient prêts à jouer un rôle dans le cadre d'une telle initiative.

Le Président s'est félicité d'une telle proposition spécifique. Il a cependant souligné que cela nécessiterait une élaboration plus approfondie avant de pouvoir être examiné au niveau du Conseil

et a encouragé le Collège à poursuivre ses travaux sur cette question. En ce qui concerne cette proposition spécifique, le SE COMIFAC a ajouté qu'une coordination appropriée devrait être assurée préalablement avec les travaux en cours dans l'OFAC, où un outil de suivi spécifique est déjà en train d'être mis au point pour suivre la mise en œuvre du Plan de Convergence de la COMIFAC.

Collège des ONG internationales

Le Collège soutient fortement l'option de maintenir au minimum la liste des priorités à moyen terme, afin d'assurer une valeur ajoutée et de permettre une prise en considération approfondie des questions identifiées conjointement comme priorités.

Le Collège est satisfait du fait que toutes ses priorités opérationnelles sont bien reflétées dans la liste proposée par la Facilitation de l'UE en préparation de la réunion du Conseil.

Priorité n°9 :

Les derniers mots « en faveur de la bonne gouvernance » devraient être supprimés ici. La question de la priorité n° 9 devrait être limitée à l'application du cadre légal et réglementaire d'un point de vue juridique. La gouvernance est une question transversale qui va au-delà de l'objectif de la priorité n° 9.

Collège du secteur privé

Priorité n°6 :

Au cours des dernières années, le secteur privé a collaboré efficacement avec le Groupe de travail sur la gouvernance de la COMIFAC sur une série de questions liées à la gestion durable des forêts de production, obtenant des résultats dans divers cadres tels que le FNUF, les APV FLEGT et le PPECF. Il existe un intérêt commun à l'intérieur du Collège de poursuivre cette collaboration au cours des prochaines années, y compris dans le cadre du PFBC.

Le Collège tient à faire en sorte que tous les groupes de travail de la COMIFAC jouent un rôle central dans la coordination des activités thématiques du PFBC.

Priorité n°11 :

Pour couvrir adéquatement toute la gamme des situations inter-espaces et inter-thématiques, le libellé de la priorité peut être élargi au-delà d'« approches transfrontalières » pour passer à « paysages et les approches transfrontalières ».

Enfin, il peut être utile d'inclure dans le texte introductif aux priorités à moyen terme du PFBC une référence aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD). Le Président a pris note de cette proposition, tout en indiquant que de telles références ne devraient être faites que si elles étaient pertinentes et à valeur ajoutée. Il est clair que le PFBC constitue en lui-même un partenariat multipartite et, en tant que tel, un élément clé de la mise en œuvre de l'ODD17.

Collège des bailleurs

Pour ce collège, les efforts visant à organiser la collaboration thématique au sein du PFBC autour d'un nombre limité de priorités identifiées conjointement et traitées selon un calendrier établi de commun accord permettront d'accroître l'efficacité, l'efficacé et l'orientation vers des résultats du partenariat.

Les priorités n° 9 et n° 11 ont été soulignées comme priorités majeures pour les États-Unis et l'UE. L'UE a annoncé qu'elle vient de lancer, parallèlement à ECOFAC VI, une nouvelle initiative régionale de lutte contre le braconnage et le trafic des ressources naturelles, qui sera gérée par l'UNODC (Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime) et intégrée dans un programme de renforcement des capacités pour la paix et la sécurité dans la sous-région (PARRCIC). La lutte contre le braconnage est également une priorité essentielle des États-Unis, qui met l'accent sur le renforcement des capacités nationales de lutte contre le braconnage. La lutte contre le trafic illégal du bois dans la sous-région constitue également une priorité importante tant pour l'UE que pour les États-Unis.

Collège des chercheurs et des universitaires

Les membres du collège sont reconnaissants à la Facilitation UE pour l'intégration correcte de leurs commentaires et recommandations dans la version actuelle de la liste des priorités. Le Collège a réitéré sa disponibilité à élaborer des méthodologies (notamment un ensemble d'indicateurs), afin de suivre la mise en œuvre effective des priorités thématiques convenues conjointement dans le cadre du PFBC et sa disponibilité à présenter ces méthodes au cours de la 17e RdP. Le Président a pris note de cette offre.

Collège des multilatéraux

Le collège est heureux de constater que les idées avancées par la Facilitation UE, il y a un an à Kinshasa, commencent à prendre forme, ouvrant la voie à une collaboration plus pratique et axée sur les résultats entre les partenaires du PFBC. Les membres du collège estiment que l'adoption de priorités convenues conjointement devrait être complétée par des indicateurs de mise en œuvre associés, afin de promouvoir l'efficacité globale du partenariat. Ils considèrent également que le développement d'outils d'échange d'informations améliorés devrait bénéficier à tous les acteurs intéressés par le Bassin du Congo, y compris ceux qui ne sont pas membres du PFBC.

Priorité n°11 :

Le traité de collaboration transfrontalière Grand Virunga (GVTC) devrait être répertorié comme une initiative prioritaire, aux côtés de Garamba-Chinko, TNS et TRIDOM.

À la suite de ces échanges constructifs, le Président a conclu que le Conseil avait approuvé la liste proposée. Les représentants des collèges qui souhaitent encore proposer des adaptations d'ordre purement linguistiques sont invités à les envoyer à l'équipe de Facilitation de l'UE avant la fin du mois de mai. La Facilitation de l'UE examinera les commentaires reçus et distribuera une liste finalisée à tous les membres du PFBC d'ici fin juin. La liste finale devrait être adoptée à la 17e RdP.

3.2 Priorités annuelles (présentation et discussion)

Président

Le Président a indiqué qu'une nouvelle mesure possible pour renforcer la coopération au sein du PFBC pourrait être l'utilisation de la liste des priorités à moyen terme – après l'adoption de cette dernière – pour identifier une ou plusieurs priorités annuelles en vue d'organiser des activités ou des réflexions conjointes entre les partenaires du PFBC intéressés. De telles priorités annuelles pourraient être décidées lors d'une RdP, en vue de produire des résultats qui seraient présentés à la RdP suivante. Les avantages d'un tel système pourraient être d'améliorer la visibilité du partenariat lui-même et de créer une continuité accrue des activités en son sein entre deux RdP annuelle. Le

Président a invité les membres du Conseil à se prononcer sur leur intérêt vis-à-vis d'une telle approche, laquelle ne pourra que fonctionner que si les membres du PFBC sont engagés à la faire réussir.

S'exprimant au nom du *Collège des bailleurs*, les États-Unis se sont félicités de l'idée proposée par la Facilitation de l'UE et ont souligné que des processus thématiques similaires ont produit des résultats intéressants dans d'autres forums volontaires internationaux. Le facteur clé est de s'assurer qu'il y a un intérêt partagé, parmi les partenaires, à travailler ensemble sur un sujet sélectionné, car cela garantira l'appropriation et le dynamisme nécessaire pour la production des résultats escomptés.

Le *Collège des ONG internationales* a souligné qu'un cadre directeur pour l'utilisation des priorités thématiques serait vivement souhaité.

Le *Collège régional* a estimé que la liste des priorités à moyen terme serait un document inutile en l'absence d'un processus dédié pour la mise en œuvre et le suivi.

Le *Collège du secteur privé* a souligné que les groupes de travail de la COMIFAC devraient jouer un rôle central dans la coordination régionale des priorités régionales identifiées.

Sur la base de ces réactions et en se référant au Communiqué final de Kigali, le Président a informé le Conseil que la Facilitation de l'UE est prête à rédiger une note conceptuelle sur les priorités annuelles du PFBC pour considération par la prochaine réunion du Conseil. La note devrait inclure une proposition pilote portant sur une ou deux priorités pour la période comprise entre la RdP 2017 et la RdP 2018. Si l'approche est confirmée et que les priorités annuelles proposées sont adoptées lors de la RdP 2017, la Facilitation UE est prête à identifier, pour chacune des priorités pilotes sélectionnées, un ou plusieurs partenaires intéressés du PFBC qui auraient les capacités techniques et humaines nécessaires pour gérer les échanges et les discussions parmi les partenaires les plus intéressés (éventuellement au travers d'ateliers) et pour produire un ensemble de résultats dans les délais pertinents.

4. 17e Réunion des Parties : Mise à jour par la Facilitation sur le format révisé

Président

Dans son introduction à ce point de l'ordre du jour, le Président a souligné que le suivi des recommandations de la 16^{ième} RdP était rendu compliqué et presque impossible en raison du nombre de recommandations produites. En dépit des efforts mis en œuvre par la Facilitation UE, la réunion de Kigali a abouti à pas moins de 43 recommandations. Le Président a souligné que l'appel unanime des partenaires pour un monitoring et un suivi plus efficace et efficient des recommandations issues des réunions du PFBC ne serait pas possible si les pratiques usuelles dans les RdP n'étaient pas réformées.

M. Dany Pokem de l'équipe de la Facilitation de l'UE a ensuite présenté le document élaboré par la Facilitation de l'UE. Dans le but de rendre les RdP futures plus efficaces et de maintenir le dynamisme des activités tout au long de la RdP, une structure révisée portant sur une durée réduite à quatre jours a été proposée :

Première journée : Réunions des Collèges et Conseils du PFBC

Deuxième et troisième journée : 3 streams thématiques:

- Avec une liste proposée de leaders de streams
- Avec une participation transversale du secteur privé, de la société civile et de la recherche
- Produire un nombre limité de recommandations plus ciblées

Quatrième journée : Plénière/Segment politique

Le *Collège de la société civile* s'est renseigné sur les conditions de sélection en tant que leader de streams et a souligné que ses membres sont désireux de participer activement à chacun des streams thématiques.

Le *Collège des ONG internationales* a noté qu'avec 3 streams au lieu de 5, il existerait un risque évident que le nombre de recommandations par stream augmente. Il est par conséquent essentiel que des directives appropriées et strictes soient données aux leaders de streams pour limiter le nombre des recommandations et de les orienter correctement.

Le *Collège du secteur privé* a proposé d'organiser la session du Conseil le deuxième jour, afin de permettre aux partenaires du PFBC qui dispose d'un temps limité (comme c'est le cas souvent dans le secteur privé) de limiter leur participation aux RdP à 3 jours seulement.

Le *Collège scientifique et académique* a souligné l'importance d'une approche axée sur les résultats dans la conduite des streams et a rappelé la disponibilité de ses membres pour développer un « cahier des charges » pour l'organisation interne et les résultats attendus de chacun des 3 streams thématiques.

Le *Collège des multilatéraux* a recommandé que, dans un souci de clarté et de cohérence, le nombre de streams soit aligné sur le nombre de sous-groupes thématiques dans la liste des priorités à moyen terme et que les streams soient nommés selon les rubriques de ces sous- groupes.

Le Président a suggéré qu'à partir de 2018, l'identification précise des streams thématiques de la prochaine RdP pourrait être discutée et décidée au niveau du Conseil (à partir de la 4^{ième} réunion du Conseil au printemps 2018). Toutefois, pour la 17^e RdP, la Facilitation de l'UE confirmera le contenu précis et les leaders proposés pour les 3 streams pré-identifiés par une lettre qui sera envoyée à tous les partenaires du PFBC, si possible avant la fin du mois de juin. Les représentants des collèges qui souhaiteraient voir les collègues membres de collège considérés comme potentiels leaders de streams à la 17^{ième} RdP sont invités à contacter l'équipe de la Facilitation de l'UE par écrit avant le 15 juin.

En ce qui concerne la 17^e RdP, le Président a informé le Conseil que des discussions sont actuellement en cours entre la Facilitation de l'UE et le Gouvernement du Cameroun en vue d'organiser cet important événement régional à Douala à la fin du mois de septembre. La Facilitation de l'UE informera tous les partenaires des décisions finales à cet égard dès qu'un accord sera conclu avec les autorités camerounaises.

5. Conclusion et prochaines étapes

Le Président a remercié les membres du Conseil pour leurs contributions précieuses et substantielles, qui contribuent au succès de la mise en œuvre de la réforme de la gouvernance lancée conjointement il y a un an et officiellement adoptée par tous les partenaires du PFBC à Kigali en novembre 2016.

Il a souligné que la poursuite des efforts conjointement investis dans la réforme de la gouvernance du PFBC constitue la meilleure garantie pour une transition en douceur vers la prochaine

facilitation du PFBC à partir de 2018. Cette réforme constitue une entreprise collective, qui bénéficiera à tous les partenaires du PFBC et aux futures facilitations.

Les membres du Conseil ont été invités à faire part au Président de leurs propositions pour les points de l'ordre du jour qui seront examinés lors de la prochaine réunion du Conseil. Cette réunion se tiendra conjointement avec la 17e RdP. Ces éléments devraient porter sur des questions d'intérêt général pour tous les partenaires du PFBC.

Enfin, le Président a remercié, au nom de tous les partenaires du PFBC, le Gouvernement Gabonais pour son accueil amical et convivial, ainsi que l'équipe du RAPAC pour son organisation et son appui logistique très efficace ayant permis la bonne tenue de cette deuxième Réunion du Conseil du PFBC.